

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE VENTE DE SEJOUR CAMPING LES LOGERIES rue Louis Fruchard 85150 VAIRE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-logeries.com. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. La réservation est personnelle et ne peut être cédée.

En cas de déclaration inexacte du demandeur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation par écrit de notre part et encaissement de l'acompte

Article 2 – En cas de pandémie

En cas de pandémie de Covid-19 et du confinement déclaré de votre ville ou village par décret ministériel, entraînant une restriction à la liberté de mouvement et empêchant la venue du client au Camping Les Logeries ou en cas de fermeture administrative du Camping Les Logeries durant les dates réservées pour le séjour du client : Les sommes versées par le client concernant son acompte ou le solde de son séjour seront remboursées (hors assurance annulation souscrite).

Article 3 - Conditions de réservation

3.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

Pour valider la réservation, un acompte de 30% du montant de votre séjour vous sera demandé. Le solde de votre séjour sera à régler **1 mois** avant le jour de votre arrivée. Tout séjour ne devient effectif qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible, à minuit, le jour de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte ou le montant total du séjour restera acquis à la direction du camping.

Clause de pénalité de retard : Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal

Indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

3.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

3.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

3.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

3.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation CAMPEZ-COUVERT garantie COVID-19. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions. La garantie COVID prend en charge les frais d'annulation en cas de maladie COVID, mise en quatorzaine suite à test positif COVID, cas contact avec mise en quatorzaine. L'assistance prend en charge les frais d'hébergement en cas de mise en quatorzaine, le rapatriement médical, la téléconsultation.

Article 4 - Déroulement du séjour

4.1 Arrivées et Départs

En location: les arrivées s'effectuent à partir de 15 h, les départs s'effectuent avant 10 h.

En camping: les arrivées s'effectuent à partir de 12 h, les départs s'effectuent avant 12 h, n'importe quel jour de la semaine.

Les prestations sont réduites en basse saison (bar, plats à emporter, ...)

4.2 Caution

Une caution de 250 euros par hébergement et 60 euros pour le ménage, vous seront demandées le jour de votre arrivée. Elles vous seront remboursées le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations dans le locatif ou aux abords immédiats, viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

Une caution de 20 euros par emplacement pour le badge et 30 euros pour la prise européenne, vous seront demandées le jour de votre arrivée. Elles vous seront remboursées le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la caisse, après un état des lieux de l'emplacement. La facturation d'éventuelles dégradations, sur l'emplacement ou aux abords immédiats, viendra s'ajouter au prix du séjour. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

4.3 Départ

En location : tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

4.4 Animal (1 SEUL ANIMAL PAR EMPLACEMENT ET PAR LOCATIF)

Un seul animal (de -10kg) est autorisé par emplacement et par location (hors catégorie 1 et 2) : 5€/jour

Il ne doit jamais rester seul sur l'emplacement. Il doit être tenu en laisse dans le camping.

4.5 Visiteurs

Suite aux événements liés à la pandémie due au COVID, et aux mesures gouvernementales, les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans le camping. Vous pourrez les rencontrer à l'extérieur du camping.

4.6 Bruit et silence

En dehors des soirées organisées par le camping, le silence est exigé.

Le silence doit être total entre 23h 00 -8h00 (en Juillet et Août) et 22h30 - 8h30 (en dehors de cette période). Les locataires rentrant de nuit, en dehors des heures d'ouverture de la barrière devront laisser leur véhicule à l'extérieur et rentrer discrètement à pieds.

4.7 Personne mineure

Toute personne mineure doit être accompagnée de ses parents ou de son responsable légal.

4.8 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 5 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait, une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.

Article 6 - Médiation de la consommation

En cas de litige et après avoir saisi la direction du camping, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris

Article 7 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance des Sables d'Olonne.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »